



**Cfdt:**

**SAOR**



# Guide de l'adhérent CFDT-CADRE du secteur autoroutier

# SOMMAIRE



## SAOR

- PAGE 3 .....Le SAOR, KÉSAKO ?
- PAGE 4 .....La CFDT N°1 chez les cadres
- PAGE 5 .....Les cadres sont des salariés à part...Entière
- PAGE 6 .....Plus de 800.000 cadres ont déjà rejoint la CFDT, et vous ?
- PAGE 7 .....Pourquoi les cadres ont intérêt à se syndiquer ?
- PAGE 8 .....#1 Conditions de travail
- PAGE 9 .....#2 Peser dans les négociations
- PAGE 10 .....#3 Faire entendre une autre vision du management
- PAGE 11 .....#4 Rompre l'isolement
- PAGE 12 .....#5 Agir pour plus de justice professionnelle
- PAGE 13 .....#6 Être acteur des transformations
- PAGE 14 .....Synthèse
- PAGE 15 .....Les 12 droits fondamentaux
- PAGE 16 .....Bulletin d'adhésion
- PAGE 17 .....Jamais sans mon Joker !
- PAGE 18 .....Retrouvez vos contacts CFDT par société
- PAGE 19 .....Retrouvez vos contacts CFDT par société [suite]
- PAGE 20 .....Rejoignez nos équipes syndicales !



# Le SAOR\*, KÉSAKO ?



## SAOR

Pour répondre aux attentes des salariés des sociétés d'autoroutes, la CFDT a créé en 2005, un syndicat national, le **SAOR\*** qui regroupe toutes les sections CFDT des autoroutes de France. Le SAOR fait partie de l'**UFETAM** (Union Fédérale de l'Environnement, des Territoires, des Autoroutes et de la Mer). Il est rattaché à la Fédération Générale des Transports et de l'Environnement CFDT (**FGTE**).

Le SAOR est implanté dans 16 entreprises du secteur autoroutier. Le SAOR fait partie intégrante de la CFDT dont la représentativité nationale est de 26,77% devant la CGT à 22,96%.

Au niveau de la branche il est également le premier syndicat y compris en ce qui concerne la maîtrise et les cadres, devant la CFE-CGC.(voir slide n°4)

Le SAOR regroupe ainsi tous les adhérents CFDT de tous les ouvrages routiers et autoroutes de France et représente de fait une force permettant de peser davantage face aux divers enjeux du secteur autoroutier.

Même si ce n'est pas la raison initiale de la création du SAOR, ce dernier permet également de trouver des réponses face à l'évolution de certaines sociétés d'autoroutes qui se sont regroupées en ce qu'il est convenu d'appeler un « syndicat professionnel », l'ASFA.

**Le SAOR CFDT propose un syndicalisme moderne, pragmatique et centré sur l'humain. Rejoindre la CFDT, c'est faire le choix de l'engagement, de l'écoute et de la transformation du travail dans l'intérêt de toutes et tous.**

**A travers les sections syndicales d'entreprises, les adhérents sont le cœur du syndicat, informés, conseillés, défendus, ils ont la parole afin de participer et agir.**

**Choisir le SAOR CFDT, c'est choisir un syndicat proche de ses adhérents !**



# LA CFDT NUMERO 1 CHEZ LES CADRES

Les idées reçues  
ont la vie dure...

...C'est bien la CFDT  
qui est :

1<sup>ère</sup> organisation syndicale  
chez les cadres !

La CFDT est la première organisation syndicale, tous salariés confondus, au niveau national.

Contrairement à certaines idées reçues, la CFDT est également la première organisation syndicale nationale au niveau des cadres.

La CFDT Cadres (anciennement UCC-CFDT) est l'Union confédérale des ingénieurs et cadres adhérents de la Confédération française démocratique du travail (CFDT). Elle fédère les cadres des secteurs privés et publics qui adhèrent aux syndicats de base.

## Et dans le secteur autoroutier ?

La CFDT est aussi la première organisation syndicale: [parution au JO juillet 2025]

1. CFDT : 33,30%
2. CFE-CGC : 18,84%
3. FO : 16,76%
4. CGT : 16,20%
5. UNSA : 14,90%

Pour autant, la CFDT-Autoroutes estime que la parole des cadres n'est pas assez entendue.

La CFDT autoroutes, le **SAOR**, souhaite que ça change !

# Cfdt:

## SAOR

# Les cadres sont des salariés à part... Entière !

## Dépasser nos stéréotypes sur les cadres

Les stéréotypes se forment au fil de l'éducation, de nos expériences de vie et de nos activités professionnelles. Ils agissent comme un filtre avec lequel nous interprétons notre environnement, conditionnant ainsi nos décisions et donc nos actes, à notre insu et de façon automatique.

### Être cadre et adhérent CFDT, c'est :

- ☞ Rejoindre une communauté de cadres, ingénieurs et techniciens du même métier et échanger entre pairs.
- ☞ Avoir un lieu d'expression.
- ☞ Accéder à une expertise sur de nombreux sujets (emploi et compétences, formation professionnelle, insertion des jeunes diplômés, retraites et protection sociale, télétravail...) :
  - En recevant une fois par trimestre la revue Cadres.
  - En accédant aux séminaires et actes des colloques de l'Observatoire des Cadres et du management ([observatoiredescadres.fr](http://observatoiredescadres.fr)).
  - En recevant la newsletter Parlons Cadres.
  - En participant aux formations du Crefac ([crefac.com](http://crefac.com)).
- ☞ Avoir un appui professionnel, ou aide à la prise de responsabilité et à la montée en compétences :
  - Par une démarche d'accompagnement et d'aide à la décision en milieu professionnel.
  - Par une assistance juridique dans le cadre de son activité professionnelle.
- ☞ Avoir une ligne téléphonique dédiée\* pour une problématique purement professionnelle ou liée à la vie privée (logement, mutation professionnelle...). \***Réponse à la carte** : du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures, et le samedi de 9 heures à 13 heures.



**Au niveau national, plus de 80.000 cadres ont déjà rejoint la CFDT !**

Le secteur autoroutier comprend **11.362** salariés dont **2.160** cadres.  
Le SAOR CFDT estime que vous devez être connus et reconnus !

**Et vous ?**





# Pourquoi les cadres ont intérêt à se syndiquer ?

Les cadres sont souvent perçus comme éloignés du syndicalisme, parfois même réticents à s'en rapprocher. Et pourtant, leur engagement est essentiel pour faire évoluer les organisations, défendre une vision éthique du travail et peser sur les décisions. Voici pourquoi il est dans l'intérêt des cadres de rejoindre la CFDT.

## SAOR

## 6 bonnes raisons d'adhérer !



#1 Conditions de travail



#2 Peser dans les négociations



#3 Pour un autre management



#4 Rompre l'isolement



#5 Plus de justice professionnelle



#6 Etre acteur

# Cfdt:

## SAOR

# #1 Conditions de travail

[défendre vos conditions de travail et votre charge mentale]



## CONTENIR LA SURCHARGE DE TRAVAIL



Les cadres sont souvent sous pression, avec des responsabilités croissantes et peu de reconnaissance. Le syndicat peut porter vos alertes sur :

- ☞ la surcharge de travail,
- ☞ l'isolement,
- ☞ les horaires excessifs,
- ☞ les objectifs flous, etc.

Le syndicat vous défend, vous conseille et vous soutient. (Soutien juridique ...).

Il n'y a pas forcément d'élus CFDT cadres dans votre entreprise ? Aucune importance !

Contactez l'équipe CFDT qui utilisera tous ses réseaux pour répondre aux questions spécifiques à votre statut.

# #2 Peser dans les négociations

Cfdt:

SAOR



La CFDT défend des avancées concrètes pour les cadres :

- Une meilleure reconnaissance,
- Un équilibre vie pro/perso,
- Une transparence des parcours,
- Le droit à la déconnexion,
- L'accompagnement managérial...

Plus vous êtes représentés, plus nous sommes légitimes à revendiquer.

**Cfdt:**

**SAOR**

## #3 Faire entendre...

...une autre vision du management



AFIN QUE VOUS RESSENTIEZ  
LES SUBTILITÉS DE VOTRE  
POSITION DE MANAGER,  
VEUILLEZ VOUS ASSEoir ICI !...



Les cadres ne sont pas seulement des relais d'exécution .

Ils portent des valeurs, une éthique, une proximité avec les équipes.

La CFDT autoroutes promeut un management humaniste, responsable, à l'écoute du réel.

# #4 Rompre l'isolement



**Cfdt:**

**SAOR**

Certains cadres n'ont pas d'espace de parole. Être syndiqué, c'est rejoindre un collectif, partager, réfléchir, s'informer. C'est aussi pouvoir se faire accompagner dans les moments difficiles ou lors de conflits de loyauté.



Cela permet également aux cadres d'avoir à disposition un panel de renseignements sur l'entreprise et sa stratégie, sur le droit du travail.

De plus, l'adhésion inclut la parution et la distribution de différents magazines aux domiciles, en toute discrétion,



# #5 Agir

**Cfdt:**

pour plus de justice professionnelle

**SAOR**

J'AURAIS DÛ ME MÉFIER  
QUAND VOUS M'AVEZ  
PROPOSÉ UN CONTRAT  
DE TRAVAIL EN BÉTON

ÉVOLUTION  
DE CARRIÈRE

WINGZ

Les mobilités internes, les promotions, les écarts de salaire, les discriminations : tout cela peut (et doit) être questionné.

La CFDT autoroutes défend une équité réelle entre les salarié·es, y compris au sein de la population cadre.

# #6 Être acteur des transformations

Cfdt:

SAOR



- ✓ Transformation numérique,
- ✓ Transition écologique,
- ✓ Télétravail,
- ✓ Réorganisations,
- ✓ Fusion de services...

Les cadres sont en première ligne.

Se syndiquer, c'est ne pas subir mais contribuer aux choix stratégiques de demain.

***Rappel : l'adhésion est personnelle et confidentielle, elle se fait dans la plus grande discrétion !***



**SAOR**

# Synthèse

## La CFDT revendique pour les cadres...

### ÊTRE CADRE, QUEL TRAVAIL !

Manager une équipe, animer des réunions, écouter les collaborateurs, gérer un projet, défendre une stratégie, donner du sens à l'activité, valoriser les compétences, promouvoir le travail collectif, nourrir une expertise... Le travail du cadre : **c'est tout un art !**

Mais leurs conditions de travail ne sont pas toujours idéales : marges de manœuvre toujours plus réduites, réorganisations à répétition, manque de dialogue, invasion du reporting, hyper disponibilité, open space. Les cadres ne sont pas assez écoutés, alors que la crise appelle à protéger l'expertise et l'innovation, à soutenir les managers, à favoriser le passage cadre et la prise de responsabilité.

Commerciaux, ingénieurs, cadres techniques d'entreprise, cadres A de la fonction publique, experts, professions scientifiques ou de l'information... les cadres, c'est 1 actif sur 6.

### PARCE QUE LE STATUT NE SUFFIT PAS, LA CFDT REVENDIQUE POUR LES CADRES

- La maîtrise de la charge de travail et la prévention du stress professionnel.
- Un droit de déconnexion et l'encadrement du travail à distance.
- Une vraie liberté d'expression et un droit d'alerte professionnelle.
- L'autonomie du temps de travail et la défense des forfaits jours.
- Un vrai soutien aux managers de proximité.
- Le développement des compétences de chacun.
- Une reconnaissance salariale à la hauteur de l'investissement professionnel.



# Les 12 droits fondamentaux

L'accord national interprofessionnel du 28 février 2020 « portant diverses orientations pour les cadres » apporte aux cadres et aux entreprises des repères quant aux conditions d'exercice de leur fonction, aux enjeux relatifs aux relations de travail, qui nécessitent **une attention particulière** réciproque.

## INFORMATION, CONCERTATION et EXPRESSION :

- ✓ **Droit d'information** : l'accès du cadre à une information adaptée et suffisamment détaillée, est nécessaire pour remplir ses missions (art. 1.1).
- ✓ **Devoir de concertation** : (les employeurs) doivent donc avoir le souci constant de procéder à une concertation suivie avec le personnel d'encadrement (1.1).

- ✓ **Droit d'expression** : les employeurs veillent à mettre en place les outils permettant l'accès des salariés à des espaces de dialogue professionnel (2.1).

## INTERVENTION, DÉLÉGATION et ÉVALUATION :

- ✓ **Droit d'intervention** : Les fonctions de cadre confèrent « à son titulaire une marge suffisante d'initiative et/ou d'autonomie » (*préambule*).
- ✓ **Droit à une délégation formalisée** : Pour la première fois dans un accord interprofessionnel les employeurs le reconnaissent (art. 1.2).
- ✓ **Droit à un entretien d'évaluation** : l'employeur veille à communiquer de manière transparente... les objectifs qu'il fixe et les moyens permettant de les atteindre (1.4).

## SE FORMER, SE SYNDIQUER et S'OCCUPER DE SOI ...

- ✓ **Droit de se former** : l'employeur veille à favoriser l'accès des cadres à la formation pro., afin de permettre le développement de leurs compétences (2.2).
- ✓ **Droit de se syndiquer** : le droit à l'investissement syndical des cadres doit être garanti (3.2).
- ✓ **Droit à s'occuper de soi** : L'entreprise veille à ce que l'exercice de responsabilités au travail soit compatible avec les aspirations des cadres tant en terme familial, culturel, social, civique ou encore syndical (3.2).

## QUESTIONNER, ALERTER et S'OPPOSER :

- ✓ **Droit de disposer de processus de questionnement éthique** : Les employeurs sont encouragés à adopter des chartes éthiques (1.3).
- ✓ **Droit à la protection des lanceurs d'alerte** : les dispositions de la loi concernant la protection des lanceurs d'alerte dans l'entreprise revêtent une importance particulière (1.3).
- ✓ **Droit de se retirer, de s'opposer** : Les employeurs sont particulièrement attentifs aux dispositions en vigueur sur l'exercice du droit de retrait (1.3).

**Ces trois derniers droits, embryonnaires, restent à construire, à implémenter et à élargir !** A l'égard des cadres, l'employeur doit exercer un véritable **devoir de vigilance managériale**. La **syndicalisation ouvre des voies pour des droits réels** : échanger avec des collègues syndiqués, peser face à l'employeur, disposer d'une protection juridique et d'une information pertinente.



# BIENVENUE !

@Virginie de Galzan



Rejoindre la CFDT, c'est choisir un syndicat responsable, efficace, démocratique et ambitieux, dans lequel vous avez toute votre place pour devenir acteur ou actrice de votre travail et de votre vie professionnelle.

Être adhérent ou adhérente à la CFDT, pour vous, c'est la garantie d'être respecté, écouté, défendu.

Vous rejoignez un collectif avec lequel vous pouvez échanger, débattre, partager, avancer !

Toute la CFDT s'engage à vos côtés, que ce soit sur votre lieu de travail ou par l'intermédiaire de nos services.

« Réponses à la carte », par exemple, vous offre un accompagnement téléphonique personnalisé sur l'ensemble du territoire.

Accueillir un nouvel adhérent ou une nouvelle adhérente, c'est, pour la CFDT, être en capacité de peser plus, car des adhérents plus nombreux font un syndicat plus fort et plus représentatif.

La CFDT porte des ambitions de transformation et de justice sociale : avec chacun et chacune d'entre vous, elle a une chance de plus de les concrétiser.

Alors, ensemble, agissons pour faire reconnaître vos droits et en conquérir de nouveaux.

Bienvenue !

Marylise Léon  
Secrétaire générale de la CFDT

Coordonnées de votre syndicat

**Syndicat des Autoroutes et Ouvrages Routiers**  
**CFDT-UFETAM**  
**30, passage de l'Arche**  
**92055 PARIS LA DEFENSE CDEX**

CFDT - 12-2023

# BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e)  M.  Mme

Nom (usuel) \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Nom (naissance) \_\_\_\_\_ adhère à la CFDT

Date de naissance \_\_\_\_\_

**Coordonnées personnelles**

N° et voie \_\_\_\_\_

Complément adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Portable personnel \_\_\_\_\_ Fixe \_\_\_\_\_

Mél personnel \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Informations professionnelles**

Nom de l'établissement ou de l'entreprise \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Villa (cedex) \_\_\_\_\_

Profession / Métier \_\_\_\_\_

Situation  Salarié de droit privé  Agent de droit public  Demandeur d'emploi  
 Retraité  Indépendant  Autre : \_\_\_\_\_

Salarié du privé  Ouvrier  Employé  Technicien  
 Cadre  Agent de maîtrise

Salarié du public

Type de fonction publique  État  Territoriale  Hospitalière

Catégorie  A  B  C

Statut de l'agent  Titulaire  Contractuel

Corps/Cadre d'emploi \_\_\_\_\_

Temps de travail  Complet  Temps partiel : ... %

Effectif de l'entreprise  Moins de 11 salariés

IDCC : \_\_\_\_\_ n° SIRET : \_\_\_\_\_

**Pour le calcul de la cotisation**

Rémunération nette imposable \_\_\_\_\_ €

La cotisation mensuelle est d'au moins 0,75 % de la rémunération nette imposable, ou de 0,50 % pour les retraités (avant prélèvement de l'impôt à la source), même en cas de situation particulière (congé maladie, chômage, etc.). L'adhésion ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation.  
 Exemple : pour un salaire annuel de 12 000 €, le calcul de la cotisation se fait ainsi :  
 12 000 € / 12 = 1 000 € x 0,75 % = 7,5 € par mois.

La cotisation syndicale ouvre droit à un **crédit d'impôt de 66 %**.

Date \_\_\_\_\_

Signature  
de l'adhérent

# REJOIGNEZ-NOUS ! LIEN CFDT NATIONALE : <https://www.cfdt.fr/>

**Cfdt:**

JAMAIS  
SANS MON  
**JOKER!**



REJOIGNEZ-  
NOUS!

BONJOUR,  
JE SUIS GUILLAUME  
CADRE AUX AUTOROUTES...  
...COMMENT FAIRE POUR ÊTRE  
RECONNU  
DANS MON MÉTIER ???

BONJOUR GUILLAUME !!

ADHÈRE AU SAOR-CFDT



# Retrouvez vos contacts par société



Contact CFDT **A'LIENOR** : Frédéric LOYSE, [frederic.loyse.ext@aprr.fr](mailto:frederic.loyse.ext@aprr.fr) 06 81 26 37 60



Contact CFDT **APRR** : Emmanuel BECLERE, [emmanuel.beclere@gmail.com](mailto:emmanuel.beclere@gmail.com) 06 45 27 21 57



Contact CFDT **AREA** : Corine DHERBEY, [corinedhe@orange.fr](mailto:corinedhe@orange.fr) 06 86 87 39 92



Contact CFDT **ASF** : Fabrice BERGERY, [fabrice.bergery@gmail.com](mailto:fabrice.bergery@gmail.com) 06 15 13 86 36



Contact CFDT **ATMB** : Max LAFVERGES, [max.lafaverges@orange.fr](mailto:max.lafaverges@orange.fr) 06 82 97 87 39



Contact CFDT **BIP&GO** : Séverine CHAVENTRE, [Severine.CHAVENTRE@bipandgo.com](mailto:Severine.CHAVENTRE@bipandgo.com) 06 26 29 62 75



Contact CFDT **COFIROUTE** : Stéphane MILLOCHAU, [millorace@gmail.com](mailto:millorace@gmail.com) 07 62 81 89 36



Contact CFDT **EGIS** : Jean-Pierre BAILLON, [jean-pierre-baillon@outlook.fr](mailto:jean-pierre-baillon@outlook.fr) 06 73 40 37 59

**LE SAOR CFDT, PARTOUT AVEC VOUS !**

# Retrouvez vos contacts par société



 **ESCOTA** Contact CFDT **ESCOTA**: Valérie JEAN, [valerie.jean06@gmail.com](mailto:valerie.jean06@gmail.com) 06 62 93 16 52



Contact CFDT **ROUTALIS**: Coralie DEPRES ENOS, [coralie198561@hotmail.fr](mailto:coralie198561@hotmail.fr) 06 19 49 76 89



Contact CFDT **SANEF**: Bernard LOVE, [bernard.love@sanef.com](mailto:bernard.love@sanef.com) 06 58 79 75 78



Contact CFDT **SAPN**: Vanessa GONDOUIN, [vanessa.gondouin@live.com](mailto:vanessa.gondouin@live.com) 06 17 19 29 09



Contact CFDT **SE BPNL**: Cécile VAN VOORTHUYSEN, [cecile.vasquez.cfdt@gmail.com](mailto:cecile.vasquez.cfdt@gmail.com) 06 28 95 19 08



Contact CFDT **SFTRF**: Marc GONZALES, [marcgonzales73@gmail.com](mailto:marcgonzales73@gmail.com) 06 83 40 53 52



Contact CFDT **SMTPC**: Valérie TONETTI, [csemtpc.vtonetti@gmail.com](mailto:csemtpc.vtonetti@gmail.com) 06 18 19 38 55



Contact CFDT **CEVM**: François VAILLARD, [francois.vaillard@free.fr](mailto:francois.vaillard@free.fr) 06 79 90 57 19

**LE SAOR CFDT, PARTOUT AVEC VOUS !**

## Commission exécutive du SAOR

Stéphanie GALTIE [ASF]; secrétaire générale  
Michel HUGUES [ESCOTA]; secrétaire général adjoint

Frédéric GIRARD [APRR]; trésorier  
Vanessa GONDOUIN [SAPN]; trésorière adjointe

Emmanuel BECLERE [APRR]; référent branche  
Didier OTT [SANEF]; référent juridique

Fabrice BERGERY [ASF]; membre de droit  
Audrey BOUVIER [SAPN]; membre de droit

**Cfdt:** Rejoignez nos équipes syndicales

SAOR

**1<sup>er</sup> syndicat de France**

**Adhérez pour :**

- Les valeurs
- Les services
- Les moments collectifs

Publication SAOR-CFDT : 30, passage de l'Arche 92055 Paris la Défense CEDEX

Mail du SAOR : [saor.autoroutes@fgte.cfdt.fr](mailto:saor.autoroutes@fgte.cfdt.fr)

Téléphone du SAOR : 06 24 94 85 83